

La régularisation des charges

1. Les charges à répartir

Une entreprise entreprend des travaux au cours d'un exercice comptable. Cette charge importante va diminuer le résultat de fin d'année. Afin d'éviter cette baisse conséquente du résultat, l'entreprise peut choisir d'étaler la charge sur plusieurs exercices.

Exemple : réparations pour 6 000,00 € HT. L'entreprise souhaite étaler la charge sur 3 ans.

Écritures à passer la première année dans le journal des opérations diverses :

Date	N°compte	Nom du compte	Débit	Crédit
31/12	481000	Charges à répartir sur plusieurs exercices	6 000,00	
	791000	Transfert de charges		6 000,00
31/12	681200	Dotations aux amortissements, charges à répartir	2 000,00	
	481000	Charges à répartir sur plusieurs exercices		2 000,00

Les deux années suivantes, seule la seconde écriture sera passée.

2. Les charges constatées d'avance

Principe : ce sont des charges comptabilisés en N mais imputable en totalité ou en partie à l'exercice N+1.

Ex : Facture enregistrée le 30 novembre pour un loyer de 12680.00 couvrant une période de 3 mois du 30/11/N au 28/02/N+1



2 mois de loyers sont à imputer à l'exercice N+1.

Écriture de régularisation à la date d'inventaire

Compte	Débit	Crédit
486	8453.33	
613		8453.33

Charge = 12680.00 pour 3 mois - Charges N+1 : $12680/3 \times 2 = 8453.33$.

Remarque : L'écriture de régularisation doit se faire sur le montant HT (la TVA n'est pas remise en cause)

3. Les charges à payer

Principe : Il s'agit de charges concernant l'exercice N mais non comptabilisées en N.

Exemples de factures non parvenues à la date d'inventaire

- Nous avons reçu le 19/12/06 des marchandises, 3 500 € HT, mais le 31/12/06, la facture ne nous est pas parvenue.
- Une facture relative à des travaux d'entretien réalisés en décembre (devis 2 300 € HT) n'est pas arrivée le 31/12/06.
- Les cotisations sociales du dernier trimestre 06 (5 400 €) seront payées le 15/01/07.
- Nous avons obtenu un prêt de 500 000 € le 01/07/06, remboursable par annuité constante à terme échu, sur 10 ans au taux de 10 %.
- Par convention, un fournisseur nous accorde 3 % de ristourne sur nos achats de l'année (achat 2006 : 200 000 €)

Ecritures de régularisation :

Au débit :

6.....

44586 (TVA sur facture non parvenue en attente)

Au crédit

408 - Fournisseur – Facture non parvenue (marchandises livrées en N)

448 – Etat – charges à payer (charges sociales incombant à N)

428 – Personnel – charges à payer (droits aux congés acquis en N)

16884 – intérêts sur emprunts non échus

RRR incombant à N mais Avoir non parvenu

Compte	Débit	Crédit
609		X
44586		X
4098	X	